



**EXTRAIT DE REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.**

Séance du 13 février 2024

Délibération n°3

Objet : Convention Culture et santé – Ville, Centre Communal d'Action Sociale, DEAT42-Fondation OVE, l'École de l'Oralité et GRAINZ – Approbation et autorisation de signature

Étaient présents :

M. Frédéric DURAND (Vice-Président), Mme Nicole AUBOURDY, Mme Catherine ZADRA, M. Thierry NITCHEU, Mme Christel PFISTER, M. Daniel BOURDELIN, M. Charles-Henri SCHMIDT, M. Jacques DREVON, Mme Marie-France LIVEBARDON, Mme Huguette GUILHOT.

Avaient donné pouvoir :

M. Gaël PERDRIAU (Président) ayant donné pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY, Mme Marie-Eve GOUTELLE ayant donné pouvoir à M Frédéric DURAND. M. Charles DALLARA ayant donné pouvoir à Mme Catherine ZADRA, M. Jean-Pierre KOTCHIAN ayant donné pouvoir à Mme Huguette GUILHOT, M. Henry DUPOIZAT ayant donné pouvoir à M. Jacques DREVON

Absents / Excusés :

M. Jean GOYET, M. Philippe CESANA.

Vu :

La Culture s'inscrit pleinement dans la définition de la santé donnée par l'Organisation mondiale de la santé, comme étant un état complet de bien-être physique, mental et social ne consistant pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. La santé relève ainsi d'une démarche transversale relative au prendre soin, à la place et aux droits des usagers, aux pratiques des professionnels et à la modernisation sociale des établissements de santé.

Considérant :

Afin de développer la pratique et la diffusion de la culture au sein des établissements de soins relevant du champ médical et médico-social, la Ville de Saint-Étienne, au travers de sa direction des affaires culturelles, structure une politique transversale « Culture et Santé » innovante et partenariale.

Une convention cadre "Culture et Santé" vise à favoriser l'accès à l'art et à la culture pour les personnes en établissements de santé ou médico-sociaux, en développant une politique culturelle et artistique au bénéfice des personnes accueillies dans les établissements stéphanois, de leurs proches, et de l'ensemble du personnel. Toutes les disciplines culturelles et artistiques sont susceptibles d'être concernées.

Il paraît opportun, dans le cadre du rayonnement de l'Opéra sur le territoire ligérien, et dans le cadre de sa mission de service public d'être ouvert à tous les publics, de créer un parcours d'éducation artistique et culturelle avec le DEAT42-Fondation OVE, le CCAS, l'École de l'Oralité et GRAIN Z afin que ces jeunes et seniors puissent bénéficier d'un projet leur faisant découvrir le monde du spectacle vivant – ceci dans l'objectif d'une diffusion de ses pratiques.



Une convention de partenariat entre la Ville, le Centre Communal d'Action Sociale, le DEAT 42, l'école de l'oralité, et GRAIN Z décline les modalités d'engagement autour de ce parcours.

En 2024, les résidences des Camélias et des Cèdres seront associées à un projet « Hassan le voyageur » et contribueront à ce titre, chacune à hauteur de 500€ sur leur budget animation.

L'Assemblée Délibérante autorise le Vice-Président du CCAS à signer la convention jointe à la présente délibération.

Vote à main levée : nombre de voix : - POUR : 15
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

Détail des votes :

- Pour : M. Frédéric DURAND (Vice-Président), Mme Nicole AUBOURDY, Mme Catherine ZADRA, M. Thierry NITCHEU, Mme Christel PFISTER, M. Daniel BOURDELIN, M. Charles-Henri SCHMIDT, M. Jacques DREVON, Mme Marie-France LIVEBARDON, Mme Huguette GUILHOT, M. Gaël PERDRIAU (Président) ayant donné pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY, Mme Marie-Eve GOUTELLE ayant donné pouvoir à M Frédéric DURAND, M. Charles DALLARA ayant donné pouvoir à Mme Catherine ZADRA, M. Jean-Pierre KOTCHIAN ayant donné pouvoir à Mme Huguette GUILHOT, M. Henry DUPOIZAT ayant donné pouvoir à M. Jacques DREVON

- Abstention : néant.

- Contre : néant.

**Pour le Président et par délégation
Le Vice-Président du C.C.A.S.**

Frédéric DURAND